BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET		Date : 19 août 2021	
UN BON COUP DE PEDALE !			
DEPENSES (*)		**RECETTES**	
Location vélo (1)	200	Autofinancement	125
Frais de transport (2)		Participation des personnes (4)	0
Boissons et alimentation	90		
Achat de fournitures (3) *(à détailler)*		Autres financements *(à préciser)*	
		ASP	105
Assurance	50		
Tracts, affiches			
		Aide demandée au PIC	**1500**
Taxes (SACEM)			
Divers			
Prestation artiste	1110		
Entrée parc	150		
Salaire médiatrice culturelle	105		
Charges indirects	25		
SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES	1730		
Financement d'un autre projet (5)			
TOTAL	1730	**TOTAL**	1730

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,…)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.